

**CONVENTION DE MINI-STAGE
D'INFORMATION ET D'AIDE A L'ORIENTATION**

ENTRE **L'établissement**.....
Représenté par.....

ET **Le LPO Le Garros à AUCH**
Représenté par Madame Véronique MAGNIER, Provisseure

Tél. : 05 62 60 15 30

Email : ministages.le-garros@ac-toulouse.fr

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Le LPO Le Garros accueillera l'élève
en stage d'information et d'aide à l'orientation. L'élève assistera aux cours de la classe dans laquelle il est affecté, selon les dates et horaires suivants :

-

Le même régime d'autorisation de sortie de l'établissement sera appliqué : un lycéen ne quitte pas l'établissement sans autorisation écrite de sa famille. Le midi, l'élève viendra donc se présenter à la Vie Scolaire pour signaler sa présence. Il quittera l'établissement à la fin de la séquence de stage.

ARTICLE 2 : L'élève respectera le règlement intérieur du lycée d'accueil pendant la durée de son séjour, faute de quoi il sera immédiatement renvoyé à l'établissement d'origine.

ARTICLE 3 : Si l'élève est demi-pensionnaire, le repas sera facturé par le LPO Le Garros au tarif en vigueur à l'établissement d'origine. Si l'élève est externe et souhaite déjeuner dans l'établissement, il devra s'acquitter de la somme de 4 € auprès du service d'intendance du lycée.

Régime de l'élève : Int DP Ext L'élève prendra son repas au lycée : Oui Non

ARTICLE 4 : Si l'élève doit être hébergé par le LPO Le Garros, le paiement de chacune des nuitées (10€/nuit) sera effectué par l'élève au début du mini-stage. **Nombre de nuitées : ...**

ARTICLE 5 : Le Chef d'établissement d'origine s'assurera avant le stage que l'élève est bien couvert en responsabilité civile pour les dégâts matériels ou corporels dont il pourrait être la cause dans l'établissement d'accueil.

ARTICLE 6 : En aucun cas, la responsabilité du Chef d'établissement d'accueil ne saurait être engagée si un incident ou un accident survenait durant le trajet ou le temps passé au lycée.

Mme, M.
Chef de l'établissement.....

M^{me} Véronique MAGNIER,
Provisseure - LPO Le Garros

Mme, M.
Responsable légal de l'élève